

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNOLOGIES (AQT)

Consultations prébudgétaires 2026-2027

*Pour des politiques budgétaires adaptées
à la réalité des PDG d'entreprises
technologiques du Québec*

Résumé exécutif

L'Association québécoise des technologies (AQT) représente une communauté de PDG d'entreprises technologiques engagés dans la croissance, la productivité et la pérennité de l'économie québécoise.

Dans ce mémoire, l'AQT revient d'abord sur des recommandations issues du rapport produit par BDO à la suite d'une consultation active de ses PDG membres, consultation déclenchée par la transformation du crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE) en CDAE-IA. Cette évolution annoncée dans le précédent budget touche un outil fiscal historiquement structurant pour de nombreuses entreprises technologiques québécoises et peut influencer directement leur planification financière, leurs feuilles de route technologiques, leur offre de services et de produits, de même que leurs décisions d'investissement. L'AQT et l'écosystème d'innovation qu'elle représente sont mobilisés autour de l'intégration de l'IA dans les divers processus d'affaires. Tout en reconnaissant l'immense potentiel de l'IA pour l'ensemble du tissu économique québécois, le rapport de BDO met en lumière une réalité terrain pouvant favoriser des ajustements porteurs. Les conclusions de ce rapport ont déjà fait l'objet d'échanges avec des équipes du ministère des Finances et d'Investissement Québec.

Le mémoire formule également des recommandations plus transversales, qui traduisent des aspirations fondamentales partagées par les PDG membres de l'AQT : prévisibilité des règles, cohérence des politiques publiques, arrimage sur la réalité des entreprises technologiques, capacité de planification à long terme et renforcement des leviers de commercialisation et d'internationalisation.

La réalité des PDG d'entreprises technologiques comme boussole pour maximiser l'impact des interventions gouvernementales

Les PDG d'entreprises technologiques évoluent dans un environnement caractérisé par :

- des cycles d'innovation de plus en plus courts;
- des investissements élevés en talents, en technologies et en formation;
- une évolution numérique et une intégration de l'IA progressives, évolutives et rarement linéaires;
- une concurrence accrue, tant locale qu'internationale.

Dans ce contexte, les politiques publiques et les outils fiscaux jouent un rôle structurant. Lorsqu'ils sont bien arrimés aux réalités d'affaires, ils réduisent le risque perçu, favorisent l'investissement et soutiennent la productivité. À l'inverse, lorsqu'ils sont moins prévisibles ou plus difficilement interprétables, ils peuvent ralentir la prise de décision, retarder des projets porteurs et agir comme un frein à l'innovation.

Évidemment, comme les entreprises, les autorités gouvernementales se doivent de réviser leurs approches et de les faire évoluer afin d'atteindre de nouveaux objectifs. Devant ce devoir d'adaptation, la réalité de nos PDG d'entreprises technologiques peut agir comme une véritable boussole afin de guider le gouvernement du Québec vers des interventions susceptibles de maximiser leurs impacts structurants.

L'AQT profite de ces consultations prébudgétaires pour réitérer sa volonté de toujours mettre à la disposition du gouvernement du Québec les expériences riches que cumulent les leaders d'entreprises technologiques d'ici. Ces PDG sont personnellement engagés dans la croissance, la productivité et la pérennité de l'économie québécoise. Ils se mettent au service des autorités pour contribuer au développement de politiques publiques et d'outils fiscaux pouvant générer un maximum d'impacts.

Recommandation pour maximiser l'impacts des interventions gouvernementales

RECOMMANDATION 1

Adopter une approche de politiques publiques centrée sur la prise de décision et la réalité des PDG d'entreprises technologiques.

De façon générale, nos PDG insistent sur l'importance d'un environnement d'affaires prévisible, cohérent et compréhensif de leurs réalités. La stabilité des règles, leur arrimage aux environnements d'affaires, la clarté des orientations et la cohérence entre les outils favorisent des investissements soutenus, une croissance durable et des interventions gouvernementales aux impacts maximisés.

Pour un CDAE-IA optimal

À la suite de l'annonce du remplacement du CDAE par le CDAE-IA, l'AQT a mandaté BDO afin de documenter les impacts de cette évolution et de formuler des recommandations éclairées. La démarche a reposé sur :

- un sondage auprès de nos PDG membres;
- des rencontres individuelles et collectives avec plusieurs de nos PDG;
- des analyses et simulations fondées sur des cas réels d'entreprises.

De cette consultation approfondie émergent trois constats majeurs.

Une évolution nécessaire, mais de façon éclairée

Nos PDG reconnaissent que l'évolution du CDAE vers le CDAE-IA répond à une volonté légitime de modernisation et de recentrage vers des activités à plus forte valeur ajoutée. Personne ne saurait défendre un statu quo qui suscite la dépendance des entreprises à des sources de revenus gouvernementales sans impacts réels. Là n'est certainement pas l'objectif de l'AQT. Cela dit, lorsqu'un outil fiscal aussi central est transformé, il faut être conscient que ses effets peuvent se répercuter immédiatement sur la planification stratégique et financière des entreprises. Dans la foulée, il est impératif de s'arrimer à la réalité pour favoriser l'atteinte des objectifs structurants visés tout en évitant des dommages collatéraux non anticipés ni souhaités.

Par exemple, dans l'évolution du CDAE vers le CDAE-IA, il n'est certainement pas souhaité de nuire au vaste chantier de transformation numérique encouragé par le gouvernement du Québec en pénalisant des organisations qui n'intègrent pas d'emblée l'intelligence artificielle dans leurs projets d'évolution alors qu'elles s'engagent néanmoins dans des démarches d'innovation structurantes qui pourront y mener.

L'adoption de l'IA comme processus évolutif

L'évidence de la nécessité d'intégrer l'IA dans les divers processus d'affaires au Québec ne doit pas occulter la transformation numérique préalable à ce stade d'innovation. Il est primordial de maintenir des incitatifs significatifs afin d'encourager et de stimuler la modernisation de l'économie québécoise tout en étant conscient du processus évolutif des organisations qui les mènera vers l'adoption de l'IA.

Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on considère que, pour la majorité des entreprises technologiques, l'intégration de l'IA se fait par étapes : expérimentation, déploiement partiel, amélioration continue, puis transformation plus profonde des processus et des modèles d'affaires. Peu d'organisations passent directement à une intégration complète et structurante.

Cette réalité doit être parfaitement comprise pour éviter que l'ajustement de l'outil fiscal n'engendre une réduction imprévue des investissements que le gouvernement du Québec souhaite investir dans son économie pour stimuler l'innovation.

L'importance de la clarté et de la prévisibilité

Les notions d'« intégration significative », d'entretien et d'évolution des systèmes sont au cœur des préoccupations des PDG. L'incertitude entourant leur interprétation complique la prise de décision et accroît le risque perçu associé aux investissements technologiques.

Recommandations pour un CDAE-IA optimal

RECOMMANDATION 2

Adopter une approche de politiques publiques centrée sur la prise de décision et la réalité des PDG d'entreprises technologiques.

Les PDG recommandent que le CDAE-IA reconnaisse explicitement des trajectoires graduelles d'intégration de l'IA, afin d'éviter des effets de seuil qui pénalisent des démarches d'innovation pourtant crédibles et structurantes.

RECOMMANDATION 3

Clarifier les critères d'admissibilité, notamment pour l'entretien et l'évolution des systèmes.

L'AQT recommande de clarifier et de stabiliser l'interprétation des notions clés, incluant le traitement de l'entretien et de l'évolution des systèmes, afin d'améliorer la prévisibilité des feuilles de route technologiques.

RECOMMANDATION 4

Assurer une transition progressive respectant les réalités opérationnelles.

Les PDG recommandent que la mise en œuvre et l'application du CDAE-IA s'inscrivent dans une transition progressive et accompagnée, tenant compte des engagements déjà pris par les entreprises.

RECOMMANDATION 5

Renforcer les mécanismes de clarification continue et la diffusion d'exemples.

En cohérence avec les clarifications déjà apportées, l'AQT propose de systématiser la publication de cas-types et d'exemples concrets afin de réduire l'incertitude et de faciliter la prise de décision.

Faire plus pour transformer l'innovation en croissance durable

L'AQT reconnaît la volonté du gouvernement du Québec de moderniser l'aide fiscale à l'innovation et de mieux cibler les activités génératrices de productivité, notamment par la création du crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC) annoncée dans le précédent budget et qui visait à simplifier certains mécanismes et à soutenir des activités de précommercialisation.

Bien que ce geste allait dans la bonne direction, les PDG membres de l'AQT estiment que l'atteinte d'ambitions économiques plus grandes pourraient être stimulée par des compléments qui permettraient d'aller plus loin, sans remettre en cause les orientations générales déjà adoptées.

Les recommandations suivantes s'inscrivent dans la continuité du mémoire déposé par l'AQT en 2025. Elles ne portent pas sur un outil fiscal précis, mais sur des leviers structurants susceptibles d'influencer directement la capacité des PDG à transformer l'innovation en croissance durable.

Recommandations pour transformer l'innovation en croissance durable

RECOMMANDATION 6

Croissance et commercialisation : adapter les leviers et les arrimer aux réalités des PDG d'entreprises technologiques pour favoriser l'émergence et la croissance de PME innovantes.

La réforme du CRIC annoncée dans le budget 2025-2026 annonçait l'admissibilité des activités de précommercialisation. Cet ajout est salué par l'AQT considérant l'important défi que comporte la commercialisation des innovations. Toutefois, certaines modalités de cette réforme ont pour effet d'affaiblir la compétitivité des PME innovantes. La modification quant au seuil d'exclusion, soit la portion non remboursable, a un impact significatif sur les PME innovantes, ainsi que le nouveau seuil pour l'application du taux bonifié de 30%. Ces dernières modifications engendrent un recul important pour les PME innovantes. Nous recommandons d'abolir de nouveau seuil d'exclusion et de rétablir le taux de 30% pour les premiers 3M\$ de dépenses admissibles. Cette combinaison de critères offrirait un soutien fiscal adapté à l'émergence et la croissance de PME innovantes.

RECOMMANDATION 7

International : déployer un fonds dédié à la commercialisation internationale pour stimuler la diversification des marchés nécessaire à notre souveraineté économique.

Dans la continuité du mémoire 2025, l'AQT recommande la création d'un fonds spécifiquement dédié à la commercialisation internationale. Les PDG constatent que l'accès aux marchés internationaux exige des investissements en amont qui ne sont pas toujours adéquatement couverts par les outils existants. Les études réalisées par l'AQT révèlent que 76% de nos PDG membres commercialisent à l'international. Toutefois, la valeur des ventes laisse place à un potentiel de croissance important. Soutenir cette expansion internationale via un fonds dédié engendrerait la diversification des marchés, nécessaire à notre souveraineté économique.

RECOMMANDATION 8

Exportations : mobiliser davantage les délégués commerciaux.

L'AQT maintient sa recommandation de renforcer le rôle des délégués commerciaux afin qu'ils agissent comme de véritables catalyseurs d'occasions d'affaires, mieux arrimés aux priorités sectorielles et aux stratégies de croissance des PDG d'entreprises technologiques.

Liste des recommandations

Pour maximiser l'impacts des interventions gouvernementales

1. Adopter une approche de politiques publiques centrée sur la prise de décision et la réalité des PDG d'entreprises technologiques.

Pour un CDAE-IA optimal

2. Reconnaître le caractère évolutif de l'adoption de l'IA et adapter le CDAE-IA en conséquence.
3. Clarifier les critères d'admissibilité, notamment pour l'entretien et l'évolution des systèmes.
4. Assurer une transition progressive respectant les réalités opérationnelles.
5. Renforcer les mécanismes de clarification continue et la diffusion d'exemples.

Pour transformer l'innovation en croissance durable

6. Croissance et commercialisation : adapter les leviers et les arrimer aux réalités des PDG d'entreprises technologiques pour favoriser l'émergence et la croissance de PME innovantes.
7. International : déployer un fonds dédié à la commercialisation internationale pour stimuler la diversification des marchés nécessaire à notre souveraineté économique.
8. Exportations : mobiliser davantage les délégués commerciaux.

Conclusion

À travers ce mémoire, l'AQT réaffirme sa volonté de mettre les expériences des PDG d'entreprises technologiques au service du gouvernement du Québec afin d'améliorer l'efficacité des mesures existantes — notamment le CDAE-IA — et de faire progresser des priorités plus larges liées à la commercialisation, à l'internationalisation et à la prévisibilité des politiques publiques.

En misant sur une approche centrée sur les PDG d'entreprises technologiques, le Québec peut consolider un environnement d'affaires propice à l'investissement, à l'innovation et à la croissance durable.